



LA LETTRE

du collectif citoyen de Congénies
pour l'accueil des réfugiés

juin 2018
Numéro 11

PRÉFECTURES, AU NOM DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Dans le Finistère, un ressortissant tchétchène père de six enfants a été interpellé la semaine dernière. Il a été menotté sous les yeux de ses plus jeunes enfants et de sa femme enceinte de 6 mois, alors qu'il s'apprêtait à aller chercher les aînés à l'école. Enfermé pendant trois jours au centre de rétention administrative de Rennes, il a été libéré par le juge des libertés et de la détention.

Quelques semaines auparavant, le maire de la commune où sont scolarisés les enfants avait attiré l'attention de la préfecture du Finistère sur la vulnérabilité de la famille et la santé des enfants.

La situation de ce père n'est pas isolée. Depuis le début de l'année, 18 parents d'enfants présents sur le territoire ont été enfermés au centre de rétention de Rennes. Cette pratique vise à faire pression sur le reste des familles. Parmi eux, trois ont été expulsés vers le Nigéria, la Géorgie et la Mongolie, laissant leur famille en France derrière eux.

Au-delà des interrogations sur son utilité, la loi asile-immigration, soulève une autre question : celle du rapport entre la loi et la gestion des étrangers. Il est, en effet, manifeste que les préfets, au nom du maintien de l'ordre, interprètent et appliquent assez librement les textes en vigueur. Ces derniers temps, les décisions de justice à l'encontre des pratiques des préfectures se multiplient. Dans les Alpes-Maritimes, le préfet a été condamné en 2017 (le 31 mars et le 4 septembre) pour avoir interdit l'entrée en France à des demandeurs d'asile adultes, puis le 23 février pour avoir refoulé 19 mineurs.

La préfecture de Seine-Saint-Denis, de son côté, a perdu au tribunal administratif le 20 février, parce que la dématérialisation de ses procédures empêche de nombreux étrangers d'accéder à leurs droits. L'année précédente, le préfet de Paris avait cumulé 135 condamnations en deux semaines pour non-respect de l'enregistrement des demandes d'asile dans le délai imposé par la loi de 2015.

Source : CIMADE / Le Monde



UNE BELLE, UNE TRÈS BELLE SOIRÉE...

Ce dimanche 18 mars, le collectif citoyen de Congénies organisait un concert solidaire au profit de l'accueil des réfugiés. Le temple de Congénies, mis à disposition par la paroisse protestante, recevait pour cette occasion le Choeur Romantique et Moderne pour un programme musical de grande qualité.

Plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation et ont applaudi les différentes pièces dirigées par les deux chefs, Jean-Pierre Neel et Florence de Queylard. De Cherubini à Kodaly en passant notamment par Schumann et Berlioz, le chœur a su exprimer toute sa sensibilité devant un public rapidement conquis.

Le président du collectif a brièvement rappelé la situation dramatique des migrants traversant la Méditerranée et encouragé à une solidarité active en leur faveur. L'ambition était aussi de donner à la Cimade l'occasion de faire connaître ses actions en faveur des migrants : plusieurs personnes du groupe de Nîmes étaient présentes. Les collectifs voisins de Saint Dionisy, Sommières, Calvisson, Combas, etc.) étaient également représentés. L'argent collecté grâce au concert sera utilisé pour le projet d'accueil à Congénies.

Ici, la solidarité n'est pas un vain mot.

NOUS CONTACTER

Nello Chauvetière : 04 66 80 74 15
Brigitte Deschamps 06 85 12 52 51
Adresse postale : Mairie - La Bourse - 30111 CONGÉNIES

SOUTENIR NOTRE ACTION

Vous pouvez rejoindre le collectif en adhérant à l'association (cotisation annuelle 20 €) ou apporter votre soutien à l'une de nos actions.
Vous souhaitez être informé de nos démarches, recevoir cette lettre, envoyez-nous votre adresse mail à refugies.congenies@free.fr
Retrouvez-nous sur le site internet www.accueil-refugies-congenies.fr

POUR NOUS AIDER :

Chèque à l'ordre de : collectif congénies réfugiés
Virement IBAN FR68 2004 1010 0913 8945 7A03 088

APRÈS LE VOTE DE LA LOI... ILS ONT DIT

LA CIMADE.

« Le projet de loi Asile et Immigration vient d'être adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce texte, véritable code de la honte, met en danger des dizaines de milliers de personnes - femmes, hommes et enfants - qui vont être enfermées, assignées à résidence, expulsées, privées de leurs droits. Cette loi va précariser et plonger dans l'errance et la peur des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants présents dans notre pays. Cette loi aggrave les contrôles, les sanctions, le tri et le bannissement, et met à mal le droit d'asile. Dès aujourd'hui, La Cimade s'organise pour continuer à résister, soutenir et informer. »

FRANCE TERRE D'ASILE.

Pierre Henry, directeur de l'association France terre d'asile, regrette les "excès" et les "postures" des politiques de tous bords, alors qu'au fond le texte ne résout en rien les thématiques prioritaires selon lui.

"Je crois que ce texte ne mérite ni l'excès de louanges, ni l'excès de critiques dont il a fait preuve. C'est un texte déséquilibré qui ne répond pas au défi de l'heure sur les questions migratoires. Il ne répond pas au défi du premier accueil. Il aurait fallu réorganiser tout le premier accueil dans notre pays. Les primo-arrivants doivent être accueillis en dignité, ils doivent décliner leur identité et être orientés vers le dispositif ad hoc. Aujourd'hui il n'en est rien. Des milliers de personnes séjournent sur les trottoirs de grandes villes, il suffit de regarder la situation absolument inqualifiable qui est celle de plus de 2000 migrants à Paris."

"Cette loi ne va rien changer pour cela. En Allemagne, ils ont accueilli au plus fort de la crise migratoire 1 000 200 personnes quand nous en accueillons près de 100 000, et personne n'est laissé à la rue en Allemagne (...) Au niveau européen rien ne converge, c'est la règle de la défiance généralisée."

"Ce nouveau texte ne va rien changer par rapport aux 16 autres qui ont été adoptés depuis 1981. Une fois de plus, nous avons assisté un festival de postures sur cette question."

QU'ONT VOTÉ LES DÉPUTÉS DU GARD LE 22 AVRIL ?

Françoise Dumas (LRM) et Anthony Cellier (LRM) **ont voté pour** la loi Asile Immigration.

Gilbert Collard (non inscrit) **a voté contre**.

Philippe Berta (Modem), Annie Chapelier (LRM) et Olivier Gaillard (LRM) **n'ont pas pris part au vote**.

AMNESTY INTERNATIONAL

Sanctions injustes, rétention des enfants, doublement de la durée de rétention ... Les députés viennent de voter un texte qui met en péril les droits des réfugiés et migrants en France.

Les enfants derrière les barreaux.

« Lors des débats, les députés ont décidé de fixer la durée maximale de rétention à 90 jours au lieu de 135 jours comme initialement prévue dans le projet de loi. C'est une victoire qui n'en est pas une. Cela représente toujours un doublement de la durée de détention.

Pire encore, les députés ont approuvé la possibilité de séparer des enfants dans des centres qui seraient plus « adaptés ». Pourtant, aucune personne migrante, et surtout pas un enfant, ne doit être détenue. Ces personnes n'ont commis aucun crime. Les effets traumatisants de la détention, notamment sur des enfants, ont été prouvés à maintes reprises. Faisant preuve d'une grande complaisance, les députés ont raté l'occasion de mettre fin à la détention des enfants en France. »

Sanctionner la solidarité.

« Concernant le « délit de solidarité », la majorité des parlementaires ont manifestement pris conscience du fait que la loi française pouvait être utilisée pour poursuivre à tort des personnes apportant une aide, sans but lucratif, à des personnes étrangères. Toutefois, la rédaction retenue par l'Assemblée nationale n'est toujours pas alignée sur le droit international. La nouvelle liste des immunités et les conditions requises pour ne pas être poursuivi laisseront tout de même une épée de Damoclès au-dessus des militants, citoyens et organisations qui agissent pour le respect des droits humains. »

Restreindre le droit au recours.

« Les députés ont approuvé en état les mesures qui prévoient de raccourcir la durée du recours contre une première décision négative sur une demande d'asile et de renvoyer certaines personnes avant même la décision finale de leur demande.

La possibilité de faire recours dans de bonnes conditions est primordiale pour les demandeurs d'asile. Cela constitue leur dernière chance de se voir protéger d'un renvoi vers un pays où leur vie est en danger. »

SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours catholique demandait « une loi digne et humaine » et avait proposé aux députés français, conjointement à la Fédération de l'entraide protestante, de rencontrer les migrants qui seraient directement touchés par le projet de loi « asile et immigration ». Plus de 140 élus ont d'ailleurs répondu à l'invitation dans quarante départements français. Des rencontres fortes mais qui n'ont pas bougé les lignes, puisque le texte initial semble avoir été très peu modifié malgré les dizaines d'heures de débat à l'Assemblée. Ainsi, le Secours catholique est déçu par le texte adopté dimanche par les députés, regrettant un projet tourné sur « la répression et l'éloignement des étrangers » et « amoindissant les garanties procédurales attachées à la demande d'asile ».

Ce texte vise à réduire à six mois, contre onze aujourd'hui, l'instruction de la demande d'asile, afin d'accélérer l'intégration. Parallèlement, il vise à faciliter l'expulsion des déboutés.

Juliette Delaplace, chargée de projets accueil et droits des étrangers au Secours Catholique, déplore les silences de ce texte.

LE CODE ... DE LA HONTE



DEMANDES D'ASILE EN FRANCE

L'AVIS DE PASCAL BRICE

Selon les chiffres définitifs de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), 100.755 demandes ont été enregistrées durant l'année 2017 dans l'Hexagone.

Cela représente une hausse de 17,5% par rapport à 2016.

Pascal Brice, directeur général de l'Ofpra, décrypte ces nouveaux chiffres, les dysfonctionnements actuels et la tendance à venir pour 2018.

Comment interpréter les chiffres des demandes d'asile pour l'année 2017 ?

« Nous avons publié des chiffres provisoires au début de l'année 2018 et ceux-ci sont maintenant définitifs. Nous observons une augmentation progressive des demandes d'asile en France. Cette hausse suppose une mobilisation importante et une réforme du système nécessaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'un afflux massif. La situation n'est pas comparable avec ce que l'on a pu avoir en Allemagne, en 2015. Le cap des 100.000 demandes d'asile a été franchi: c'est un cap de nature symbolique mais qui relève d'une hausse régulière depuis une dizaine d'années. »

D'où viennent ces demandeurs d'asile ?

« On constate toujours un nombre important de demandes d'asile depuis des pays relevant largement de besoins de protection au titre de l'asile: Soudan, Afghanistan, Syrie. On a observé, un temps, une forte hausse (+65,7%, NDLR) des demandes venues d'Albanie, qui relèvent de taux de protection faibles (6%). Mais cette demande a fortement baissé depuis plusieurs mois. La demande est aussi importante depuis certains pays d'Afrique de l'Ouest comme la Côte d'Ivoire et la Guinée. »

Quelle est la tendance pour l'année 2018 ?

« Nous sommes sur les mêmes bases que l'année 2017. À ce stade, la hausse est à peu près semblable. Dans le détail, on observe une progression de la demande géorgienne, comme en 2017, et une demande relativement importante en provenance d'Afrique. La demande haïtienne, elle, est en recul en Guyane. »

L'instruction d'une demande d'asile reste un processus extrêmement long. Comptez-vous travailler de ce côté-là ?

« L'Ofpra a engagé une profonde réorganisation de ses services depuis 2013 et le

nombre de ses effectifs a presque doublé, atteignant plus de 800 agents, chargés de traiter les demandes d'asile. Cela a permis de faire baisser nos délais d'instruction - qui étaient de sept à huit mois - à près de trois mois aujourd'hui. Nous poursuivons cette réorganisation puisque le président de la République nous a fixé l'objectif d'atteindre un délai de deux mois. Nous le faisons en préservant la qualité de l'instruction.

Si le nombre de demandes d'asile évolue de la même manière, en lien avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment en réduisant les délais d'accès aux préfectures et en veillant à l'hébergement et à l'accompagnement des demandeurs d'asile, cet objectif pourra être atteint en 2018.

Il faudra également mettre un terme aux dysfonctionnements du système européen de l'asile. »

Peut-on dire qu'il est plus simple aujourd'hui de faire une demande d'asile ?

« Je ne dirais pas ça. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une réforme afin d'avoir un parcours plus protecteur et simplifié. Il faut prendre en charge chacun de manière respectueuse du droit, rapide et en tirer les conséquences avec une politique d'intégration pour celles et ceux qui relèvent du droit d'asile. L'information donnée aux demandeurs doit être plus complète, l'accès aux préfectures plus rapide, l'hébergement et l'accompagnement améliorés. L'ensemble de ce parcours mérite d'être repensé. Et, en parallèle, l'Ofpra doit poursuivre sa réorganisation. »

Le décompte de l'Ofpra ne tient pas compte des 20.000 demandes de migrants sous procédure «Dublin», ces personnes déjà enregistrées dans un autre pays européen, où elles devraient être renvoyées. En France, moins d'un «dubliné» sur dix est renvoyé dans son pays...

Le système européen «Dublin» pose problème à l'Ofpra, cela ne fonctionne pas bien. Tout cela complique la vie des demandeurs d'asile et des administrations. La cause principale de ce dysfonctionnement est l'absence d'harmonisation des législations au niveau européen. C'est la raison pour laquelle la perspective ouverte par le président, avec un Ofpra «européen», est essentielle. Aujourd'hui, l'ensemble du système ne permet pas une prise en charge juste, rapide et efficace des personnes. »

Source : Le Figaro (9 avril 2018)

DANS LE GARD... ET À CÔTÉ !

Calvisson – Sommières.

La famille tchétchène installée à Calvisson a trouvé à se loger à Sommières.

Vergèze.

Le collectif accompagne une famille installée dans le village par la Croix Rouge.

St Mamert.

Un collectif se constitue à partir de l'association Vivence qui a, pour cela, modifié ses statuts. Vivence a déjà une longue histoire avec les réfugiés : elle a apporté son soutien à des projets en Grèce et à Calais. Une réunion d'information réunissant près de quarante personnes, s'est tenue le 13 avril ; des membres des collectifs de Calvisson, Combas, Congénies et Montaren ont présenté leur expérience de l'accueil. Un concert est prévu le 19 mai pour commencer à collecter le financement nécessaire. Des contacts ont été pris avec les corridors humanitaires. Un logement est recherché.

Sommières.

La famille syrienne accueillie a adressé son dossier de demande d'asile à l'OFPPA. La famille russe suivie par le CADA de Nîmes a été déboutée par l'OFPPA. Elle a déposé un recours auprès de la CNDA. La famille albanaise suivie par le CADA de Nîmes a fait une demande de jardin ouvrier.

Salinelles.

2 mineurs isolés venant de la Côte d'Ivoire sont hébergés à Salinelles.

Les collectifs de Aigues-Vives, Calvisson, Combas, Congénies, Sommières, Vergèze ont décidé de se rencontrer pour échanger sur leurs expériences respectives.